

INFORMATION

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE NOTIFICATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE
SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

**NOM /FONCTION DE LA PERSONNE EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES OU DE LA
PERSONNE ETROITEMENT LIEE :**

BERNARD BOURIGEAUD, Président du Conseil d'administration

NOTIFICATION INITIALE / MODIFICATION:

Notification initiale

COORDONNEES DE L'EMETTEUR

NOM : INGENICO GROUP
LEI : 969500C1KK5OLNWK1S69

DETAIL DE LA TRANSACTION 1

DATE DE LA TRANSACTION : 13 février 2019
LIEU DE LA TRANSACTION : Euronext Paris
NATURE DE LA TRANSACTION : Acquisition
DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Action
CODE D'IDENTIFICATION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : FR0000125346

INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION

PRIX UNITAIRE : 51.2617 Euro
VOLUME : 4 925.0000

INFORMATIONS AGREGÉES

PRIX : 51.2617 Euro
VOLUME : 4 925.0000

TRANSACTION LIEE A L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS : NON

DETAIL DE LA TRANSACTION 2

DATE DE LA TRANSACTION : 14 février 2019
LIEU DE LA TRANSACTION : Euronext Paris
NATURE DE LA TRANSACTION : Acquisition

DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : Action

CODE D'IDENTIFICATION DE L'INSTRUMENT FINANCIER : FR0000125346

INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION

PRIX UNITAIRE : 53.2988 Euro

VOLUME : 1 890.0000

INFORMATIONS AGREGÉES

PRIX : 53.2988 Euro

VOLUME : 1 890.0000

TRANSACTION LIEE A L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS : NON

DATE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION : 18 février 2019

COMMENTAIRES :

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les personnes physiques concernées peuvent exercer leur droit d'accès aux données, et le cas échéant, les faire rectifier en s'adressant à la Direction des Emetteurs à l'AMF."